

QU'EST-CE QUE LA CONTRIBUTION AU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ ?

État des lieux



La CSPE est un prélèvement de nature fiscale qui touche tous les consommateurs finals d'électricité. Directement prélevée sur la facture cette contribution est peu visible et ne cesse pourtant d'augmenter.

Parce qu'aujourd'hui mise sur le devant de la scène en raison d'une actualité juridique abondante, nous faisons un point sur la situation.

- > PARIS : 40 rue de Liège 75008 Paris
Tél : 01 58 18 31 00 - Fax : 01 58 18 31 01
- > LILLE : 21 avenue Le Corbusier
59042 Lille Cedex
Tél : 03 59 56 97 62 - Fax : 03 59 56 97 59



La Contribution au Service Public de l'Électricité vise notamment à compenser les charges de service public de l'électricité qui sont supportées par les fournisseurs historiques.

Petit tour d'horizon de la Contribution au Service Public de l'Électricité...

Pour en savoir plus, demandez la lettre d'information →